



SEPTEMBRE 2016 *Note socioéconomique*

Portrait du revenu et de l'emploi des personnes immigrantes

JULIA POSCA

chercheuse à l'IRIS

Au printemps dernier était dévoilée la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion Ensemble, nous sommes le Québec, remplaçant l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration Au Québec pour bâtir ensemble, qui datait de 1990. Cette nouvelle politique guidera dans les années à venir les actions du gouvernement en matière d'accueil des personnes immigrantes. Dans ce contexte, l'IRIS dresse un portrait de la situation économique de ces personnes et de leur participation au marché du travail. Nous mettons en évidence les inégalités vécues par celles-ci pour ensuite souligner les éléments sur lesquels il serait opportun d'agir afin d'améliorer leur sort et celui de leurs familles.

L'IRIS a montré, dans ses travaux passés, qu'il existe de considérables inégalités de revenu et de richesse au sein de la société québécoise¹. Or, d'importants écarts séparent aussi les personnes nées au pays de celles nées à l'étranger en ce qui a trait à la condition économique de ces dernières, qui est encore moins reluisante que celle de la moyenne des Québécois et des Québécoises. Cette note socioéconomique met en évidence ces inégalités et s'intéresse à leurs causes. Tout d'abord, nous faisons un bref portrait des personnes ayant immigré au Québec, puis nous nous penchons sur les caractéristiques économiques de celles-ci au sein de la population active. Nous soulignons ensuite certains des facteurs expliquant l'écart entre les natifs et les personnes nées à l'étranger. Finalement, nous signalons certains éléments qui devraient selon nous

recevoir une attention particulière de la part du gouvernement, mais aussi des entreprises et de la population en général, afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes et ainsi leur assurer une qualité de vie semblable à celle des personnes nées au pays.

Quelques caractéristiques des personnes immigrantes

Le Québec, comme la plupart des pays riches, accueille année après année un nombre important d'immigrant·e·s. Dans les lignes qui suivent, il sera question des personnes immigrantes et non immigrantes résidant au Québec, mais précisons qu'une personne est considérée comme « native »

ou « non immigrante » si elle est née au Canada, et ce peu importe la province. En 2015, 48 950 immigrant·e·s internationaux sont arrivé·e·s au Québec, un nombre légèrement inférieur à la moyenne de 49 659 observée durant la décennie 2006-2015². Ces résultats sont conformes au seuil de 50 000 personnes fixé par le gouvernement, qui annonçait en mars 2016, lors du dévoilement de la nouvelle politique en matière d'immigration, son intention de le porter à 60 000³. Comme on peut le voir au graphique 1, qui illustre la croissance de la population immigrée au Québec, celle-ci formait en 2011 12,6 % de la population québécoise. Cette dernière a augmenté de 4,0 % entre 2006 et 2011, tandis que la population immigrée augmentait de 14,5 % entre ces années⁴. L'immigration a donc contribué de manière significative à la croissance démographique de la province, puisqu'elle est responsable de 41,6 % de l'augmentation de la population entre 2006 et 2011. Toutefois, seuls 14,4 % de la population immigrée canadienne se retrouvent au Québec, contre 53,3 % en Ontario et 17,6 % en Colombie-Britannique.

La majorité des immigrant·e·s reçu·e·s au Québec appartiennent à la catégorie de l'immigration économique, c'est-à-dire qu'ils ont été sélectionnés en vertu de leurs compétences et de leur capacité à contribuer à l'activité économique. Cette catégorie regroupe les sous-catégories de travailleur ou travailleuse qualifiée, d'entrepreneur et

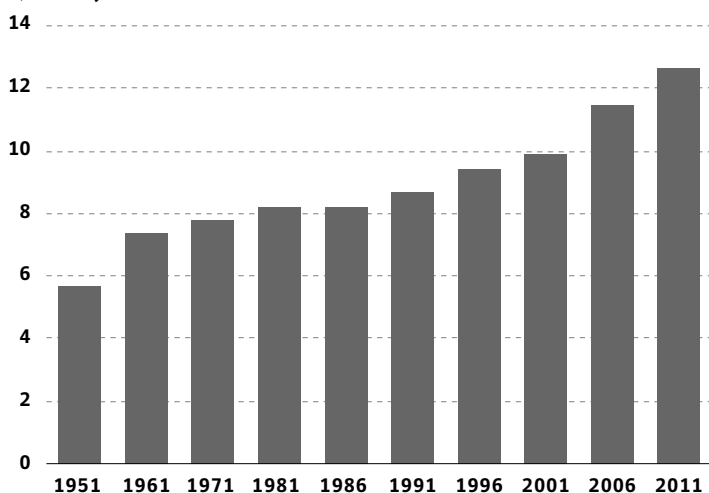
d'investisseur. Comme on peut le voir au graphique 2, ce groupe n'a cessé de prendre de l'importance par rapport aux autres catégories (dont les principales sont le regroupement familial et les personnes réfugiées) depuis 1996. Trois ans plus tôt, des changements avaient été apportés à la Loi canadienne de l'immigration, dont l'établissement de quotas et d'un nouveau mode de sélection visant à restreindre le nombre de réfugié·e·s et d'immigrant·e·s reçu·e·s dans la catégorie du regroupement familial⁵.

Des données canadiennes montrent de plus que la proportion de femmes admises dans la catégorie de l'immigration économique et classées comme demandeuses principales a augmenté dans la dernière décennie, passant de 30,4 % en 2004 à 40,9 % en 2013.

Les personnes immigrantes présentent un niveau de scolarité élevé, surtout en comparaison de la population native, comme on peut le voir au graphique 3. Le graphique montre en outre que les femmes immigrantes présentent des niveaux de scolarité relativement similaires à ceux des hommes immigrants (quoique les détentrices d'un diplôme universitaire ou d'un baccalauréat soient légèrement moins nombreuses), mais plus élevés que ceux des femmes nées au

Graphique 1

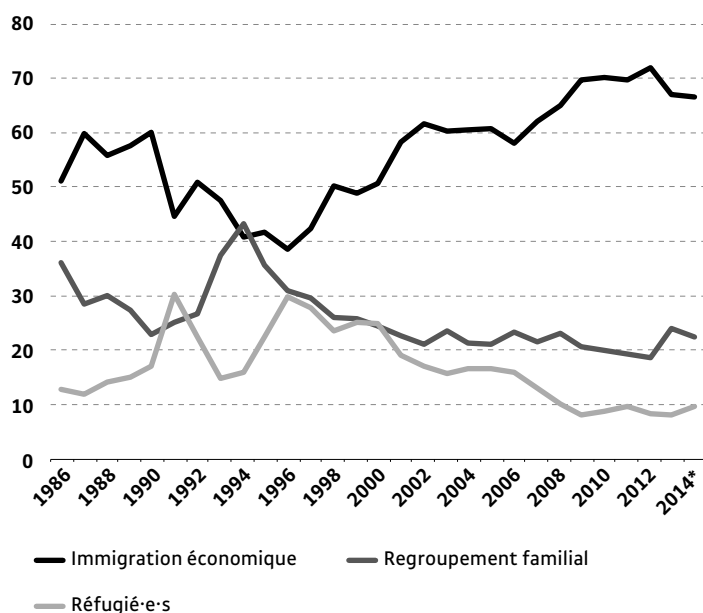
Part de la population immigrée dans la population totale (%), Québec, 1951-2011



SOURCE Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Population immigrée au Québec et dans les régions en 2011 : caractéristiques générales*, juin 2014, http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PopulationImmigree_QC_CaracteristiquesGenerales_2011.pdf, p. 27.

Graphique 2

Immigrants selon la catégorie d'admission (en %), Québec, 1986-2014

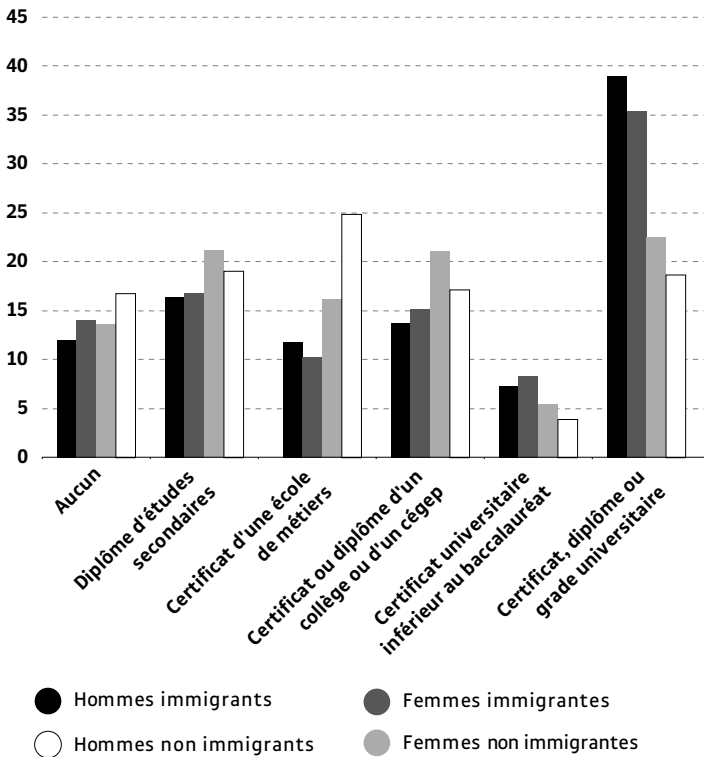


* Prévisionnel

SOURCE Girard, Chantal et Anne Binette Charbonneau, « Chapitre 4. Migrations internationales et interprovinciales », *Le bilan démographique du Québec. Édition 2015*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2015, p. 91, graphique produit par l'auteur.

Graphique 3

Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint, le statut d'immigrant et le sexe (%), Québec, 2011



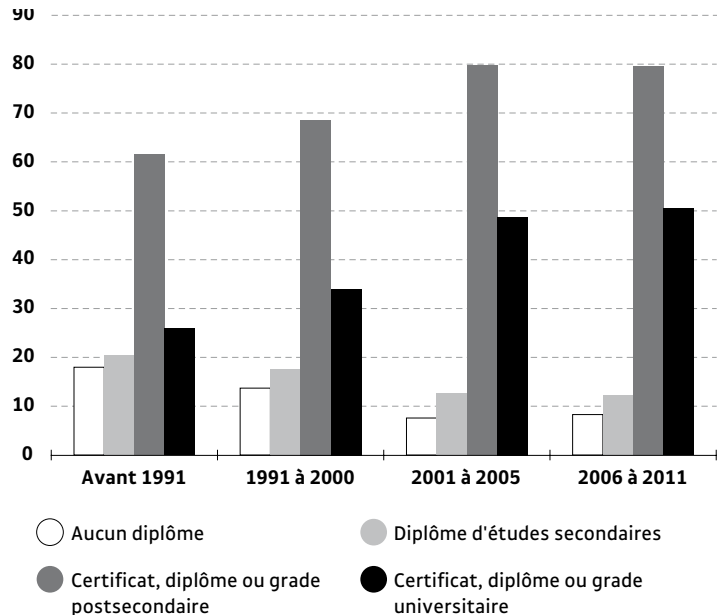
SOURCE Gauthier, Marc-André, «Portrait de la scolarité des immigrants du Québec à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages», *Données sociographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, juin 2014, vol.18, n° 3, p. 3, graphique produit par l'auteur.

Québec. À l'échelle canadienne, ces niveaux n'ont cessé de progresser dans les dernières décennies, en partie à cause de la croissance de personnes admises dans la catégorie de l'immigration économique. Dans tout le pays, seulement 19 % des immigrant·e·s arrivé·e·s cinq ans ou moins auparavant détenaient un grade universitaire en 1981, une proportion qui s'est élevée à 42 % 20 ans plus tard⁶. En 2012 au Québec, «[I]es personnes immigrantes arrivées il y a 5 ans ou moins sont davantage titulaires d'un grade universitaire que celles arrivées il y a 5 à 10 ans et que celles arrivées il y a plus de 10 ans (64,5 % comparativement à 51,5 % et 38,4 %)»⁷. Autrement dit, les cohortes les plus récentes d'immigrant·e·s présentent un niveau de scolarité plus élevé par rapport aux cohortes antérieures, tel qu'illustré au graphique 4.

En outre, 60,4 % des personnes admises au Québec entre 2004 et 2013 parlaient le français ou le français et l'anglais lors de leur arrivée au pays, une proportion un peu plus basse chez les femmes (58,4 %), mais qui augmente

Graphique 4

Proportion de la population immigrante de 25 à 64 ans selon le plus haut niveau de scolarité atteint et la période d'immigration (%), Québec, 2011



SOURCE Gauthier, Marc-André, «Portrait de la scolarité des immigrants du Québec à partir de l'Enquête nationale auprès des ménages», *Données sociographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, juin 2014, vol. 18, n° 3, p. 6.

à 68,6 % pour les personnes appartenant à la catégorie de l'immigration économique⁸. De telles proportions s'expliquent évidemment par le pouvoir que détient le Québec en matière de sélection des immigrant·e·s, qui n'existe pas dans les autres provinces canadiennes. De fait, le Québec est la province où le plus d'immigrant·e·s maîtrisent le français, mais aussi celle qui présente la plus petite proportion d'immigrant·e·s ne parlant ni le français ni l'anglais⁹.

[La plupart des personnes qui immigreront au Québec] ont d'ailleurs réalisé plus d'années d'études que les natifs et la plupart d'entre elles maîtrisent au moins le français.

Entre 2011 et 2015, 32,9 % des personnes immigrantes admises provenaient de l'Afrique et 29,6 % de l'Asie, tandis que 20,8 % étaient originaires des Amériques et 16,5 % d'un pays européen¹⁰. Ces données expliquent le changement dans la composition de la

population immigrée de la province. Alors qu'en 1991, près de la moitié (48,1 %) de la population québécoise issue de l'immigration provenait de l'Europe, elle n'était plus que le tiers (31 %) à provenir de cette région du monde en 2011¹¹. À l'inverse, les personnes originaires de l'Afrique représentaient 8,1 % de la population immigrée en 1991, contre 18,6 % en 2011. Les personnes en provenance de l'Asie, qui formaient pour leur part 23,4 % de la population immigrée en 1991, représentaient 27,5 % de ce groupe en 2011. Le tableau 1, qui présente les immigrants selon leur pays de naissance pour les années 2010 à 2014, nous permet de voir la prédominance des personnes provenant de pays non européens.

La plupart des personnes qui immigreront au Québec sont donc reçues en tant que futurs travailleurs, entrepreneurs ou investisseurs. Elles ont d'ailleurs réalisé plus d'années d'études que les natifs et la plupart d'entre elles maîtrisent au moins le français. La provenance des

immigrant·e·s a cependant changé au fil des années, alors que les personnes provenant d'ailleurs que l'Europe sont aujourd'hui plus nombreuses que les immigrant·e·s d'origine européenne.

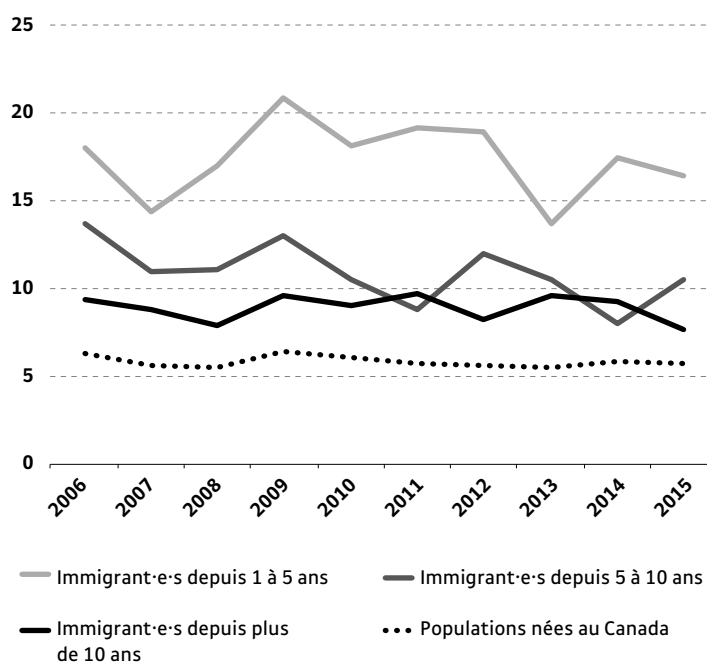
Participation au marché du travail

Voyons maintenant quelle est la situation des personnes immigrantes au sein de la population active québécoise. De 2006 à 2015, le taux d'emploi au Québec s'élevait à 83,2 % en moyenne pour les personnes de 25 à 54 ans nées au Canada, contre un taux de seulement 71,8 % pour les immigrant·e·s reçue·s¹². Le taux de chômage durant cette période a été de 5,8 % en moyenne pour la population née au Canada, contre 11,2 % pour les immigrant·e·s reçue·s.

Les disparités entre immigrant·e·s varient toutefois considérablement en fonction du temps écoulé depuis l'arrivée au pays, comme on peut le voir au graphique 5. Les personnes reçues il y a cinq ans ou moins affichaient, en moyenne pour la dernière décennie, un taux de chômage de 17,4 %, contre 10,8 % pour les immigrants reçus de 5 à 10 ans auparavant, et 8,9 % pour les immigrants reçus plus de dix ans auparavant. Or comme le

Graphique 5

Taux de chômage de la population âgée de 25 à 54 ans (%), Québec, 2006-2015



SOURCE Statistique Canada, tableau CANSIM 282-0102, *Enquête sur la population active (EPA)*.

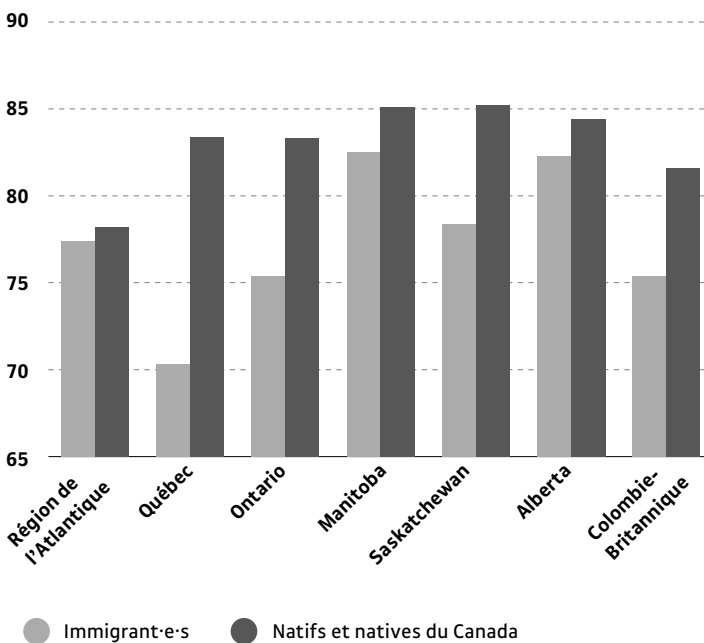
Tableau 1

Immigrants selon le pays de naissance, Québec, 2010-2014

Rang	Pays de naissance	nombre	%
1	Chine	22 352	8,5
2	France	20 233	7,7
3	Algérie	19 757	7,5
4	Haïti	19 750	7,5
5	Maroc	18 194	6,9
6	Iran	11 994	4,6
7	Colombie	10 033	3,8
8	Cameroun	8 359	3,2
9	Égypte	6 778	2,6
10	Tunisie	6 535	2,5
11	Liban	6 108	2,3
12	Mexique	5 707	2,2
13	Moldavie	5 263	2
14	Côte d'Ivoire	5 224	2
15	Philippines	5 044	1,9
	Autres pays	91 684	34,9

SOURCE Girard, Chantal et Anne Binette Charbonneau, Chapitre 4. Migrations internationales et interprovinciales, *Le bilan démographique du Québec. Édition 2015*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2015, p. 92.

Graphique 6

Taux d'emploi chez les immigrants et les natifs du Canada âgés de 25 à 54 ans, par province ou région, 2011


SOURCE Yssaad, Lahouaria, *Les immigrants sur le marché du travail canadien de 2008 à 2011 : Analyse*, Ottawa, Statistique Canada, décembre 2012, n° 71-606-X au catalogue, n° 6.

Tableau 2

Taux d'emploi et taux de chômage, selon le sexe, population de 15 ans et plus, Québec, 2014

	Population immigrante		Ensemble de la population	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Taux d'emploi	51,1	61,9	56,8	62,6
Taux de chômage	11,1	11,2	6,3	9,0

SOURCE Yana, Simon David, *Les immigrants et le marché du travail québécois en 2014*, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, décembre 2015, p. 13, tableau adapté par l'auteure.

souligne Statistique Canada¹³, c'est au Québec que l'on trouve une des proportions les plus élevées d'immigrants très récents parmi la population immigrante âgée de 25 à 54 ans, soit 25,7 % en 2015, contre 13,4 % en Ontario, 14,9 % en Colombie-Britannique et 25,9 % en Alberta¹⁴. Cela explique en partie pourquoi, comme on peut le voir au graphique 6, les personnes immigrantes au Québec affichent des taux d'emploi plus faibles que dans le reste du Canada. En outre, les immigrant·e·s arrivé·e·s récemment semblent plus sensibles aux fluctuations économiques,

comme en font foi les variations plus grandes de leur taux de chômage durant la période de référence.

Notons aussi que la participation au marché du travail varie grandement lorsque l'on tient compte du sexe de la personne. En considérant cette fois-ci la population âgée de 15 ans et plus pour l'année 2014, on constate, tel que synthétisé au tableau 2, que les femmes immigrantes participent au marché du travail dans une proportion plus faible (51,1 %) que les hommes (61,9 %). Leur taux de chômage (11,1 %) est semblable à celui des hommes immigrants (11,2 %), tandis que lorsque l'ensemble de la population est considéré, ce sont les femmes qui affichent le taux de chômage le plus bas (6,3 % contre 9,0 % pour les hommes). À première vue, ces données indiquent que les femmes immigrantes tardent davantage que les hommes immigrants à être actives, possiblement à cause d'obligations familiales ou pour des raisons culturelles, et qu'elles rencontrent par la suite plus d'obstacles dans leurs démarches pour se trouver un emploi que les femmes natives.

Les personnes immigrantes sont désavantagées en termes de participation au marché du travail, tant sur le plan de la quantité (taux d'emploi) que de la qualité de l'emploi, et encore plus dans le cas des femmes immigrantes.

À ces taux d'emploi plus faibles, il faut en outre ajouter que les personnes immigrantes occupent souvent des emplois qui ne correspondent pas à leur niveau de formation, ce qu'on appelle la surqualification : « Selon Statistique Canada, une personne est en situation de surqualification lorsque son niveau de scolarité est supérieur à celui normalement exigé dans l'emploi qu'elle occupe¹⁵. » Une personne avec un diplôme d'études collégiales (DEC) se trouve donc en situation de surqualification si l'emploi qu'elle occupe n'exige qu'un diplôme d'études secondaires (DES), et une personne détenant un baccalauréat si son emploi ne requiert qu'un DEC. Or, le taux de surqualification des immigrant·e·s est plus élevé que celui des personnes nées au Canada, comme on peut le voir au tableau 3. Ainsi en 2012 au Québec, alors que le taux de surqualification de l'ensemble de la population au travail était de 29,7 %, celui de la population immigrante atteignait 43,0 %. Plus de la moitié (53,9 %) des personnes arrivées au pays il y a moins de cinq ans occupaient un emploi pour lequel elles étaient surqualifiées.

Tableau 3

Taux de surqualification, ensemble des personnes occupant un emploi, personnes de 25 à 54 ans, Québec, 2012

	Taux de surqualification	Taux de surqualification chez les personnes titulaires d'un bac ou d'un diplôme supérieur
Ensemble de la population	29,7	37,7
Population immigrée	43,0	53,5
Femmes parmi la population immigrée	45,6	57,3
Hommes parmi la population immigrée	40,5	49,7
Immigrants reçus moins de 5 ans auparavant	53,9	n/d
Immigrants reçus 5 à 10 ans auparavant	44,5	n/d
Immigrants reçus plus de 10 ans auparavant	38,3	n/d

SOURCE Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Éléments explicatifs de la surqualification chez les personnes immigrantes au Québec en 2012*, octobre 2013, p. 15 et 17, tableau adapté par l'auteure.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) s'est pour sa part intéressé à la qualité de l'emploi occupé par les personnes natives et les personnes immigrées dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal, Toronto et Vancouver¹⁶. Selon l'ISQ, « [l]es emplois de qualité faible sont : les emplois à temps partiel involontaire, les emplois rémunérés moins de 15,00 \$ en \$ de 2002 (18,12 \$ en \$ de 2012) et qui sont :

- de qualification faible (niveaux intermédiaire et élémentaire);
- de qualification faible et occupés par des travailleurs surqualifiés;
- de 41 heures ou plus;
- ou temporaires.

Les emplois de qualité élevée ont comme caractéristiques d'être rémunérés 15,00 \$ ou plus (en \$ de 2002), de qualification élevée (niveau technique, niveau professionnel et gestion), permanents, à temps plein (30-40 heures) ou à temps partiel volontaire. » Montréal est la région qui présente en 2012 la plus forte proportion d'immigrants occupant un emploi de qualité faible (38,6 % contre 37,6 % à Toronto et 32,0 % à Vancouver). L'écart avec les natifs y est aussi le plus élevé (13,5 points de % contre 12,8 à Toronto et 10,4 à Vancouver). Dans ces trois RMR, les femmes immigrantes sont plus nombreuses que les hommes à occuper des emplois de faible qualité. À

Montréal, 41,5 % d'entre elles sont dans cette situation, contre 28,2 % pour les Montréalaises nées au pays.

À l'inverse, 26,6 % des personnes immigrantes de la RMR de Montréal occupent un emploi de qualité élevé, contre 33,9 % des natifs de la région. Cet écart négatif de 7,3 points de pourcentage est plus important que l'écart observé entre la population immigrante et native à Toronto (5,3) et à Vancouver (3,1). Or si le pourcentage d'hommes issus de l'immigration qui occupent un emploi de qualité élevé se rapproche de celui des natifs à Toronto (écart de -1,2) et à Vancouver (avance de 0,7), les femmes immigrantes sont beaucoup moins susceptibles que les natives d'occuper de tels emplois, et ce, peu importe la région (écart de -10,6 à Montréal, de -9,2 à Toronto et de -6,8 à Vancouver).

En somme, les personnes immigrantes sont désavantagées en termes de participation au marché du travail, tant sur le plan de la quantité (taux d'emploi) que de la qualité de l'emploi, et encore plus dans le cas des femmes immigrantes.

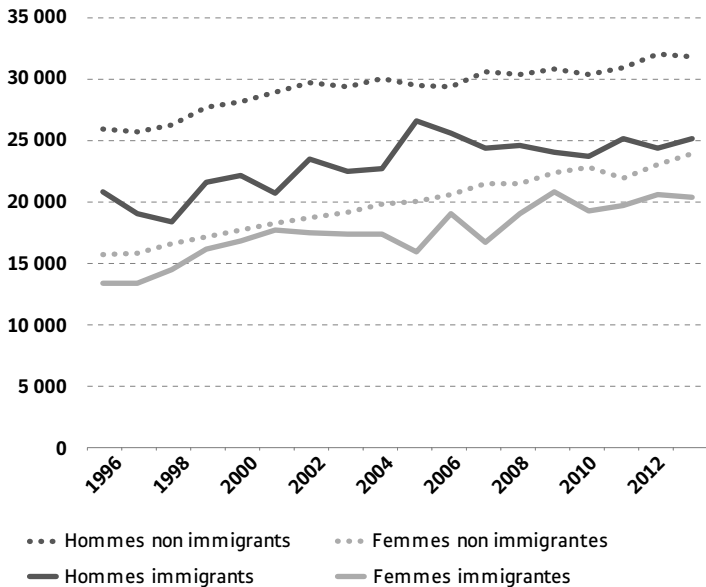
Revenus et rémunération

Le revenu disponible médian des personnes immigrantes est passé de 16 820 \$ à 22 690 \$ (en dollars de 2013) entre 1996 et 2013. Cette augmentation de 34,9 % est en deçà de la croissance du revenu des personnes non immigrantes, qui a atteint 41,0 %. De plus, le revenu des immigrant·e·s représentait en moyenne 82,9 % de celui des personnes non immigrantes durant cette période.

Le graphique 7 montre que la situation des hommes et des femmes est fort différente. Le revenu disponible médian des hommes immigrants est passé de 20 820 \$ en 1996 à 25 240 \$ en 2013, pour une augmentation de 21,2 %. Le revenu des femmes immigrantes a connu une augmentation plus importante (51,8 %) entre 1996 et 2013, mais n'est passé que de 13 440 \$ à 20 410 \$. Comme on peut le voir au tableau 4, le revenu disponible médian des femmes immigrantes ne représentait en moyenne que 76,1 % de celui des hommes immigrants durant cette période. Le revenu des femmes immigrantes représentait aussi 88,6 % de celui des femmes non immigrantes en 2013, mais seulement 59,6 % du revenu des hommes non immigrants.

Les données sur la rémunération horaire moyenne, qui apparaissent au graphique 8, nous permettent de voir que le revenu d'une personne immigrante tend cependant à s'améliorer au fil du temps. On constate en effet que plus une personne a immigré depuis longtemps, plus sa rémunération horaire tend à se rapprocher de celle des personnes nées au pays. Les immigrant·e·s les plus récent·e·s (arrivé·e·s il y a moins de cinq ans) touchent ainsi en 2015

Graphique 7

Revenu disponible médian (\$ constants de 2013), selon le statut d'immigrant et le sexe, personnes de 16 ans et plus, Québec, 1996-2013


SOURCE Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, graphique produit par l'auteur.

une rémunération horaire représentant 82,9 % de celle des personnes nées au Canada. Après cinq à dix ans passés au pays, cette proportion grimpe à 91,0 %, pour finalement atteindre 97,6 % après plus de dix ans au Canada.

Qu'en est-il de la proportion des personnes immigrantes qui sont à faible revenu^a? L'amélioration globale des revenus au Québec depuis le milieu des années 1990 s'est accompagnée d'une diminution générale du nombre de personnes à faible revenu, y compris au sein de la population immigrante. Cette tendance est illustrée au graphique 9. Cela dit, lorsque l'on compare le taux de personnes immigrantes à faible revenu au taux de personnes natives qui sont à faible

a Définition des seuils de faible revenu selon Statistique Canada : « Les seuils de faible revenu (SFR) sont des limites de revenu en deçà duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. L'approche consiste essentiellement à estimer un seuil de revenu à partir duquel on s'attend à ce que les familles dépensent 20 points de plus que la famille moyenne pour l'alimentation, le logement et l'habillement. (...) Selon la base la plus récente utilisée pour les SFR, soit l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992, la famille moyenne consacre 43 % de son revenu après impôt à l'alimentation, au logement et à l'habillement. » Statistique Canada, *Les lignes de faible revenu, 2010 à 2011*, n° 75F0002M au catalogue, n° 002, juin 2012.

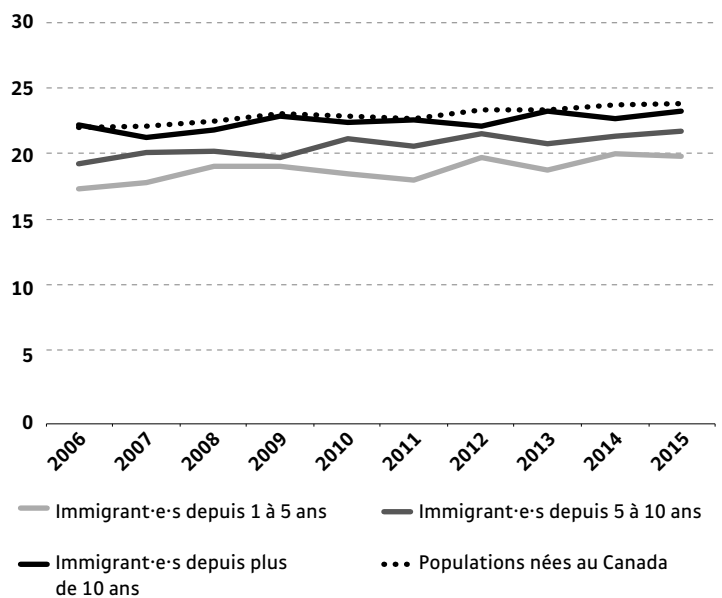
Tableau 4

Revenu disponible médian des femmes immigrantes en proportion de celui de populations de comparaison, Québec, 1996-2013

	Revenu des femmes immigrantes en proportion (%)
Hommes immigrants	76,1
Femmes non immigrants	88,6
Hommes non immigrants	59,6

SOURCE Statistique Canada, *Enquête canadienne sur le revenu (ECR)*, fichiers maîtres, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, calculs de l'auteur.

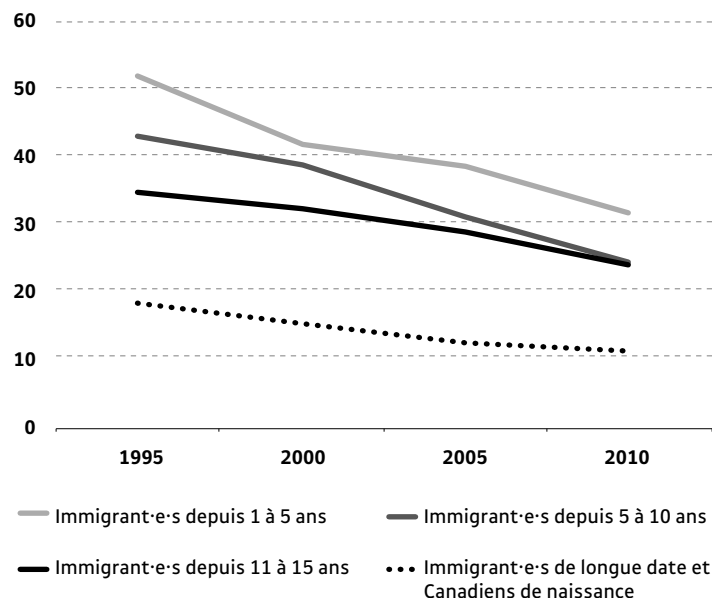
Graphique 8

Rémunération horaire moyenne, selon la date d'arrivée au Canada (\$ constants de 2015), Québec, 2006-2015


SOURCE Institut de la statistique du Québec, *Rémunération horaire et rémunération hebdomadaire, résultats pour les personnes immigrantes et celles nées au Canada*, 3 mars 2016, graphique produit par l'auteur.

revenu, on constate que le rapport entre ces deux données n'a pas changé¹⁷. Autrement dit, et comme on peut le voir au graphique 10, les paramètres qu'on appelle les taux de faible revenu relatifs ne se sont pas améliorés. En 1995 comme en 2010, le ratio de faible revenu parmi les personnes ayant immigré depuis un à cinq ans était environ trois fois plus élevé que celui des personnes natives ou établies depuis longtemps. L'écart entre immigrants et non-immigrants persiste donc malgré des taux moyens de faible revenu moins importants en 2010 que 15 ans auparavant.

Graphique 9

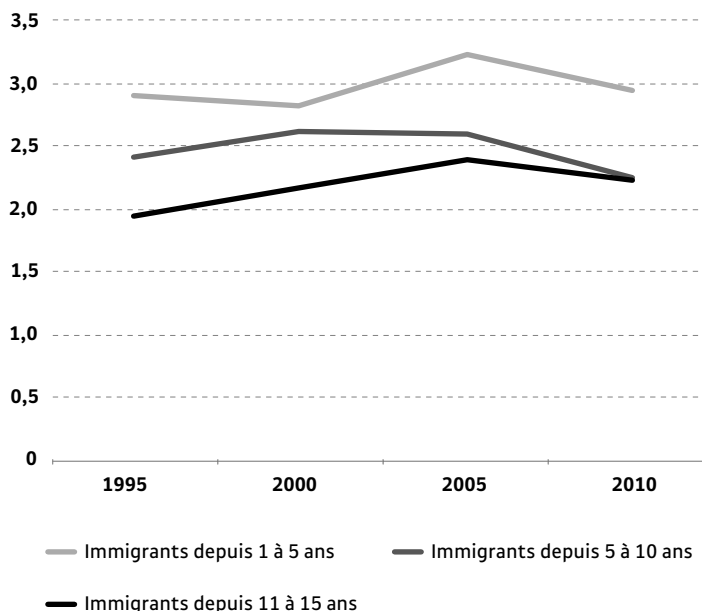
Taux de faible revenu, selon la date d'arrivée au Canada (%), Québec, 1995-2010

SOURCE Garnett Picot et Feng Hou, *Immigration, faible revenu et inégalité des revenus au Canada : Quoi de neuf durant les années 2000 ?*, Ottawa, Statistique Canada, n° 11F0019M au catalogue, n° 364, décembre 2014, p. 29, calculs et graphique produits par l'auteure.

Autre fait à noter, les auteurs montrent que «[d]e 1995 à 2000, période durant laquelle a eu lieu la majorité de l'accroissement de l'inégalité des revenus au Canada, une très faible proportion de l'accroissement était associée aux groupes d'immigrants. Presque tout l'accroissement était attribuable à l'augmentation de l'inégalité au sein du groupe de comparaison (composé principalement de Canadiens de naissance)». Bref, la croissance des inégalités observées au Canada comme au Québec s'explique par des facteurs autres que l'immigration¹⁸, contrairement à l'idée véhiculée par certains que l'intégration d'immigrant·e·s au marché du travail aurait pour effet de tirer les salaires vers le bas. Dans une analyse de l'impact économique de l'immigration sur l'économie du Québec, Brahim Boudarbat et Gilles Grenier soulignent d'ailleurs que la plupart des études qui étudient l'impact de la présence d'immigrant·e·s dans le marché du travail sur les autres travailleurs parviennent difficilement à le mesurer¹⁹. Les approximations qui sont faites indiquent toutefois que cet impact est la plupart du temps négligeable.

Les taux de faible revenu observés chez les personnes immigrantes varient aussi selon diverses caractéristiques présentées au tableau 5. Certains groupes présentent en effet des taux de faible revenu particulièrement élevés. C'est le cas des immigrant·e·s sans diplôme (13,5 %) ou avec un diplôme d'études secondaires (14 %). Il faut dire que pour la

Graphique 10

Taux de faible revenu des immigrants par rapport au groupe de comparaison (%), Québec, 1995-2010

SOURCE Garnett Picot et Feng Hou, *Immigration, faible revenu et inégalité des revenus au Canada : Quoi de neuf durant les années 2000 ?*, Ottawa, Statistique Canada, n° 11F0019M au catalogue, n° 364, décembre 2014, p. 29, calculs et graphique produits par l'auteure.

population en général, on observe le même lien entre faible revenu et niveau de scolarité inférieur. En outre, 13,7 % des personnes en provenance d'Afrique et 14,7 % de celles originaires d'Asie appartiennent à la catégorie de faible revenu. Ici, on peut penser que la discrimination explique en partie ces résultats. L'âge de la personne qui immigré influence aussi les revenus qu'elle peut espérer toucher. Les personnes ayant immigré à un âge plus avancé présentaient des taux de faible revenu plus élevés (15 % de celles arrivées à l'âge de 35 à 39 ans et 17,3 % de celles arrivées à 40 ans et plus). Une plus grande difficulté à s'adapter à un nouveau marché du travail, combinée à une préférence des employeurs pour les personnes plus jeunes, peut expliquer ces résultats. Notons enfin que les taux de faible revenu sont pour leur part sensiblement les mêmes chez les hommes immigrants (11,9 %) que chez les femmes immigrantes (10,2 %).

On constate en somme que les personnes immigrantes participent en moins grand nombre au marché du travail, et que leurs revenus sont moins élevés que ceux des personnes natives. Bien que ces écarts tendent à diminuer au fil du temps, on a tout de même mis en évidence la plus grande vulnérabilité des immigrant·e·s récent·e·s et la situation particulièrement précaire des femmes qui immigreront au Québec.

Tableau 5

Taux de travailleurs à faible revenu selon diverses caractéristiques, 2005

	Immigrants	Natifs
Sexe		
Femmes	10,2	4,2
Hommes	11,9	4,4
Niveau de scolarité		
Aucun diplôme	13,5	7
Diplôme d'études secondaires	14	5,5
Diplôme de métier ou d'apprenti	12,1	4,5
Diplôme d'études collégiales	9,1	3,5
Diplôme d'études universitaires	9,8	2,4
Région d'origine		
États-Unis	3,8	-
Amérique latine	12,1	-
Europe	7,3	-
Afrique	13,7	-
Asie	14,7	-
Âge lors de l'immigration		
0 à 4 ans	6,0*	-
5 à 9 ans	8,3	-
10 à 14 ans	8,6*	-
15 à 19 ans	10,3	-
20 à 24 ans	10,3	-
25 à 29 ans	10,8	-
30 à 34 ans	12,7	-
35 à 39 ans	15	-
40 ans et plus	17,3	-

* à interpréter avec prudence.

SOURCE Boulet, Maude, « Travailler à temps plein n'est pas une panacée contre le faible revenu au Québec : encore moins pour les immigrants », *Flash-Info*, Institut de la statistique du Québec, février 2014, volume 15, numéro 1, pp. 9-10, tableau adapté par l'auteur.

Facteurs expliquant les inégalités entre personnes immigrantes et natives

Dans la section qui suit, nous recensons des études analysant les facteurs à l'origine des écarts observés entre les personnes immigrantes et non immigrantes au chapitre des revenus et de la participation au marché du travail.

Au moment de s'insérer dans la vie économique de leur pays d'accueil, les personnes immigrantes rencontrent de nombreux obstacles qui compliquent l'obtention d'un emploi correspondant à leur formation et à leur expérience, ou même l'obtention d'un emploi tout court. Dans une note que l'IRIS publiait en 2012, Mathieu Forcier et Laura Handal mettaient en évidence quatre de ces obstacles, soit la reconnaissance des diplômes étrangers, la baisse du rendement de l'expérience de travail à l'étranger, le mode de recrutement informel et la discrimination directe à caractère raciste²⁰.

La difficulté de faire reconnaître un diplôme acquis à l'étranger explique en partie pourquoi le taux de surqualification des personnes immigrantes est, comme nous l'avons vu plus tôt, plus élevé que celui des natifs, surtout pour les immigrant·e·s non-occidentaux. On prétend que les connaissances acquises en dehors de l'Europe de l'Ouest et des États-Unis ne sont pas directement transférables et donc que le diplôme ne peut être considéré comme équivalent. Pourtant, le « rendement » des diplômes étrangers n'est pas le même partout au pays, ce qui indique que des critères subjectifs sont employés pour juger de leur valeur. « Au Québec, un immigrant diplômé d'un "pays développé" a 60 % plus de chances de se trouver un premier emploi qu'un immigrant diplômé d'un "pays moins développé". En Colombie-Britannique, cet avantage n'est pourtant que de 36 % et, en Ontario, c'est l'immigrant diplômé d'une université non occidentale qui affiche un faible avantage, de l'ordre de 7 %²¹. » Les personnes qui exercent une profession régie par un ordre sont encore plus susceptibles de rencontrer ce type de problème et de se trouver en situation de surqualification.

Le fait de n'avoir aucune expérience de travail au Canada constitue un autre obstacle de taille, puisqu'il décourage les employeurs d'engager une personne immigrante même lorsqu'elle possède les qualifications requises pour l'emploi. Et une fois de plus, ce problème affecte davantage les immigrant·e·s qui s'installent au Québec. En effet, « c'est au Québec que la probabilité que l'expérience de travail étrangère soit reconnue est la plus faible (32 %) et c'est en Ontario que cette probabilité est la plus élevée (47 %) ²². » De même, les personnes immigrantes sont pénalisées parce que bien souvent, elles ne peuvent compter comme les natifs sur un réseau de contacts pour

leur faire connaître des opportunités d'emploi ou pour suggérer leur candidature à un employeur.

La discrimination est donc évidente envers les personnes immigrantes et plus particulièrement envers les immigrant·e·s racisé·e·s. Le changement dans la composition de l'immigration, phénomène souligné dans la première section de cette note, aurait contribué à exacerber les attitudes et pratiques discriminatoires de certains employeurs. Malgré des compétences avérées, les personnes immigrantes sont ainsi moins souvent retenues pour un entretien d'embauche et moins souvent sélectionnées à cause de préjugés intériorisés par les employeurs²³. Le fait souligné par Forcier et Handal que les enfants nés au pays d'immigrant·e·s racisé·e·s présentent tout de même des revenus inférieurs aux enfants de parents non immigrants ou non racisés confirme qu'une discrimination est pratiquée envers les personnes non caucasiennes²⁴.

Les pratiques discriminatoires ont d'autant plus d'impact que, comme le montre une étude de Statistique Canada, les immigrant·e·s dont le premier emploi au Canada est dans une entreprise à bas salaire auront plus souvent tendance à toucher de plus bas salaires plus tard²⁵. C'est donc dire que si une personne est forcée d'accepter un emploi faiblement rémunéré faute d'avoir accès à mieux, cette première expérience se répercutera sur ses emplois futurs. «En particulier, les immigrants qui avaient débuté dans des entreprises à hauts salaires avaient des gains initiaux et de long terme plus élevés que ceux ayant commencé dans des entreprises à bas salaires, même après avoir tenu compte des différences concernant les caractéristiques démographiques et les facteurs de capital humain individuels²⁶.» Autrement dit, le fait de commencer au bas de l'échelle, notamment à cause d'une discrimination subie à l'embauche, détermine la suite du parcours professionnel de la personne immigrante et se répercute sur l'ampleur de sa mobilité économique.

À cette discrimination de nature systémique s'ajoute une cause conjoncturelle qui désavantage d'autant plus les nouvelles et nouveaux arrivants. Picot soutient dans une étude de 2008 que la condition économique des personnes immigrantes au Canada reflète la détérioration de la situation de l'ensemble des personnes nouvellement entrées sur le marché du travail²⁷. Autrement dit, la détérioration générale de l'économie que l'on observe depuis près d'une décennie a plus d'impact sur les personnes qui ont intégré le marché du travail depuis peu. L'ISQ montrait à ce sujet que les personnes issues de l'immigration avaient été davantage touchées par le ralentissement économique survenu suite à la crise financière de 2008. «[E]n 2009, année marquée par une baisse du PIB, le taux de chômage augmente deux fois plus chez les immigrants (+ 2,6 points) que chez les Canadiens de naissance²⁸.» De plus, «on observe

une croissance beaucoup plus importante du taux de chômage des immigrants de 15-24 ans en 2009 (+ 6,1 points) comparativement aux jeunes natifs (+ 2,8 points). Dans le groupe des 55 ans et plus, la hausse du taux de chômage des immigrants (+ 3,9 points) est aussi plus marquée que celle observée chez les natifs (+ 0,5 point)²⁹.» Bref, la relative stagnation de l'économie québécoise a nui à la possibilité pour les personnes arrivées dernièrement au Québec d'accéder à de meilleurs emplois et d'atteindre de meilleurs niveaux de revenus, et ce, malgré leurs qualifications élevées. Ces résultats indiquent une fois de plus que si l'on ne peut conclure que la présence d'immigrant·e·s influence négativement le marché du travail, on constate en revanche que le mauvais état du marché du travail a un impact négatif sur la situation économique des immigrant·e·s.

Pistes d'action

En tant que société d'accueil, le Québec a le devoir de participer à l'intégration des personnes immigrantes. Pour ce faire, tant le gouvernement que les entreprises doivent adopter des politiques et des mesures à même de réduire autant que faire se peut les obstacles qui ont été évoqués précédemment. Dans cette section nous soulignons d'abord une des faiblesses de la nouvelle stratégie d'action gouvernementale en matière d'immigration. Nous évoquons ensuite certaines des pistes d'action mises de l'avant par Handal et Forcier en 2012 pour lutter contre la discrimination qui nuit à l'intégration des immigrants au marché du travail. Enfin, nous revenons sur les moyens de remédier aux impacts de la politique d'austérité du gouvernement actuel sur la population immigrante.

Pour s'assurer de «[l']adéquation optimale entre les besoins du Québec et le profil des personnes immigrantes», le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a décidé de réviser le processus de demande d'immigration pour la catégorie de l'immigration économique³⁰. Cet élément nous semble central dans la nouvelle manière de planifier l'immigration. «S'appuyant sur la déclaration d'intérêt, ce processus permettra de cibler en continu les candidates et candidats qui possèdent le meilleur profil pour répondre aux besoins évolutifs en main-d'œuvre au Québec, sur une base régionalisée³¹.» Le MIDI prétend que ce système permettra aux immigrant·e·s de s'intégrer plus rapidement au marché du travail. Nous craignons pour notre part qu'un tel mode de fonctionnement aide les entreprises à combler leurs besoins en main-d'œuvre sans pour autant garantir aux personnes immigrantes qui souhaitent intégrer le marché du travail des emplois de qualité et à la hauteur de leur formation et leurs compétences. Des représentants

des entreprises ont d'ailleurs exprimé le souhait de voir le Québec accueillir plus de travailleurs et de travailleuses immigrantes non qualifiées, un type de main-d'œuvre dont elles auraient particulièrement besoin³². Plutôt que de faciliter le recours par les entreprises aux immigrant·e·s comme main-d'œuvre bon marché, nous croyons qu'il est plus opportun de continuer de privilégier l'immigration des personnes qualifiées et de travailler à améliorer l'accès à des emplois de qualité leur garantissant un niveau de vie décent. D'autant plus que, comme le souligne la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, l'efficacité de l'approche aujourd'hui prônée par le MIDI pour surmonter les problèmes que nous avons mis en lumière dans cette note n'a pas été démontrée³³.

La reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquis à l'étranger est pour sa part une des clés de l'insertion en emploi, et elle peut être facilitée par exemple en faisant la promotion auprès des entreprises du processus

Les femmes immigrantes doivent en outre recevoir une attention particulière du gouvernement, des entreprises et de la population en général. [E]lles vivent une double discrimination qui contribue à les maintenir dans une situation sociale et économique plus défavorable.

d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec³⁴. La formation en emploi, les stages en entreprises et les programmes de mentorat faciliteraient aussi l'adaptation des personnes immigrantes au fonctionnement et à la culture des entreprises québécoises, tout en les maintenant en emploi.

Le gouvernement peut aussi adopter des mesures afin de combattre plus directement la discrimination envers les immigrant·e·s et plus particulièrement envers les personnes racisées. L'implantation dans les entreprises de programmes d'accès à l'égalité doit être encouragée, notamment dans les petites et moyennes entreprises³⁵. La lutte contre le racisme commence évidemment à l'école, mais des campagnes de sensibilisation doivent aussi être menées auprès de l'ensemble de la population et plus particulièrement auprès des représentants du monde des affaires.

Les femmes immigrantes doivent en outre recevoir une attention particulière du gouvernement, des entreprises et de la population en général. Comme nous avons été à même de le voir dans cette note, elles vivent une double discrimination qui contribue à les maintenir dans une situation

sociale et économique plus défavorable. En tant qu'immigrantes, elles sont victimes des préjugés qui font obstacle à leur intégration sur le marché du travail. Elles sont aussi pénalisées lorsqu'elles occupent des emplois plus typiquement féminins (aide domestique ou familiale, secteur de la restauration et de l'hôtellerie, services aux personnes, secteur manufacturier, etc.), ce qui est souvent le cas, parce que ceux-ci sont la plupart du temps faiblement rémunérés³⁶. En tant que femmes immigrantes, elles peuvent parfois être confinées à des rôles plus traditionnels à défaut de trouver un emploi ou à cause de normes culturelles qui ne valorisent pas leur autonomie financière. Les programmes et politiques qui visent les personnes immigrantes doivent être élaborés en tenant compte de ces particularités, et pour ce faire, le recours à l'analyse différenciée selon les sexes doit être systématique.

Enfin, rappelons-nous que les mesures d'austérité adoptées depuis 2014 par le gouvernement provincial ont touché le domaine de l'immigration, que ce soit par la diminution de l'offre de cours de français et des sessions d'accueil et d'orientation destinées aux nouveaux arrivants³⁷, la fermeture des bureaux du MIDI en région³⁸, ou encore les coupures subies par les organismes communautaires dont ceux qui viennent en aide aux personnes immigrantes³⁹. Ces coupes priveront nécessairement les personnes immigrantes de services qui pourraient par exemple les aider à trouver un emploi et à connaître leurs droits en tant que salarié·e·s; à améliorer leur connaissance ou accélérer leur apprentissage du français, surtout pour les immigrant·e·s faisant partie des catégories du regroupement familial et des réfugiés; ou encore à s'installer en dehors de Montréal, un objectif que s'est pourtant fixé le gouvernement. En entravant la relance économique⁴⁰, l'austérité budgétaire nuit aussi indirectement aux nouvelles et nouveaux arrivants qui, comme nous l'avons vu plus tôt, souffrent particulièrement du ralentissement économique. Réduire les inégalités entre les personnes immigrantes et celles nées au pays passe donc nécessairement aussi par un réinvestissement dans les services publics, et en particulier dans les services qui leur sont destinés.

Conclusion

Nous avons vu dans cette note que malgré une sélection plus fine des immigrant·e·s, malgré des niveaux de scolarité élevés et une connaissance du français fortement répandue au sein de la population immigrante, les inégalités avec la population native persistent. Les immigrant·e·s sont aux prises avec des taux d'emploi plus faibles, notamment chez les femmes, ainsi que des taux de chômage plus

élevés. Elles et ils sont forcés de se contenter de revenus plus faibles et d'occuper des emplois de qualité moindre que les travailleuses et travailleurs nés au pays.

Certes, on peut s'attendre à ce que les personnes récemment immigrées dans un pays aient plus de difficulté que les personnes natives à se trouver un emploi, surtout un emploi à la hauteur de leurs compétences. Cela dit, nous avons mis en évidence le rôle de la discrimination systémique envers les nouvelles et les nouveaux arrivants pour expliquer de tels résultats et suggérer des mesures pouvant contribuer à corriger cette réalité. Nous avons aussi souligné la plus grande vulnérabilité des immigrantes et des immigrants aux cycles économiques, et la nécessité pour le gouvernement d'intervenir afin de contrecarrer les effets de la morosité de l'économie sur cette catégorie de travailleurs.

Contre une approche volontariste qui fait entièrement reposer le fardeau de l'intégration sur les épaules des personnes immigrantes, les résultats et études présentés dans cette note nous montrent au contraire que la société d'accueil doit fournir un cadre propice aux nouvelles et nouveaux arrivants pour que la décision d'émigrer leur permette d'accéder à un niveau de vie favorable à leur épanouissement. Ainsi, nous considérons souhaitable que le Québec continue à planifier l'immigration en fonction de ses besoins démographiques, ou encore pour combler une partie des emplois qui seront à pourvoir avec les départs à la retraite prévus des baby-boomers. Pour que ces objectifs soient atteints avec succès, il faut toutefois offrir à ces néo-Québécois·es et ces nouveaux venus sur le marché du travail les mêmes conditions que les travailleuses et travailleurs nés au Québec.

Note de fin de document

- 1 Posca, Julia et Simon Tremblay-Pepin, *Les inégalités : le 1 % au Québec*, IRIS, octobre 2013 ; Posca, Julia, *La répartition du patri-moine : l'autre visage des inégalités*, IRIS, septembre 2015.
- 2 Institut de la statistique du Québec, *Migrations internationales et interprovinciales, Québec, 1961-2015*, tableau statistique, mars 2016, www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/migration/internationales-interprovinciales/601.htm.
- 3 Dutrisac, Robert, « Le Québec doit accueillir 10 000 immigrants de plus, tranche Philippe Couillard », *Le Devoir*, 9 mars 2016.
- 4 Palardy, Caroline, *Population immigrée au Québec et dans les régions en 2011 : caractéristiques générales*, MIDI, juin 2014, p. 15, www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/PopulationImmigree_QC_CaracteristiquesGenerales_2011.pdf.
- 5 Giroux, André, « Qui pourra être admis au Canada et comment ? », *Le Devoir*, jeudi 25 mars 1993, p. C5.
- 6 Picot, Garnett, *Situation économique et sociale des immigrants au Canada : recherche et élaboration de données à Statistique Canada*, Ottawa, Statistique Canada, N° 11F0019M n° 319, décembre 2008, p. 11.
- 7 Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *Éléments explicatifs de la surqualification chez les personnes immigrantes au Québec en 2012*, octobre 2013, p. 12, www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/TXT_Surqualification_2013.pdf.
- 8 MIDI, *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, document préparé dans le cadre de la Consultation publique 2015 : Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion, décembre 2014, p. 31, www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA_ImmigrDiversite_Politique.pdf.
- 9 Boudarbat, Brahim et Gilles Grenier, *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*, CIRANO, 12 novembre 2014, p. 28.
- 10 MIDI, « Tableau 1, Caractéristiques des immigrants admis au Québec de 2011 à 2015, par année », *Portrait statistique. L'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration et quelques composantes. 2011-2015*, juin 2016, p. 10.
- 11 MIDI, *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, op. cit., p. 8, www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/STA_ImmigrDiversite_Politique.pdf.
- 12 Statistique Canada, Tableau 282-0102 - *Enquête sur la population active (EPA)*.
- 13 Yssaad, Lahouaria, *Les immigrants sur le marché du travail canadien de 2008 à 2011 : Analyse*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, n° 71-606-X au catalogue, www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/2012006/part-partie1-fra.htm.
- 14 Statistique Canada, op. cit.
- 15 MIDI, *Éléments explicatifs de la surqualification chez les personnes immigrantes au Québec en 2012*, octobre 2013, p. 14.
- 16 Kilolo-Malambwe, Jean-Marc, « Les immigrants dans les RMR de Montréal, Toronto et Vancouver : participation sur le marché du travail et qualité de l'emploi », *Flash-Info*, Institut de la statistique du Québec, mai 2014, vol. 15, n° 2, p. 6-11.
- 17 Picot, Garnett et Feng Hou, *Immigration, faible revenu et inégalité des revenus au Canada : Quoi de neuf durant les années 2000 ?*, Ottawa, Statistique Canada, n° 11F0019M au catalogue, n° 364, décembre 2014.
- 18 Posca, Julia et Simon Tremblay-Pepin, *Les inégalités : le 1 % au Québec*, op. cit.
- 19 Boudarbat, Brahim et Gilles Grenier, *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*, CIRANO, 12 novembre 2014.
- 20 Forcier, Mathieu et Laura Handal, *L'intégration des immigrants et immigrantes au Québec*, IRIS, novembre 2012.
- 21 *Ibid.*, p. 6.
- 22 *Ibid.*, p. 7.
- 23 *Ibid.*, p. 8.
- 24 *Ibid.*, p. 9.
- 25 Wen Ci et Feng Hou, *Répartition initiale entre les entreprises et croissance des gains des immigrants*, Statistique Canada, 1^{er} juin 2016, www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2016378-fra.pdf.
- 26 *Ibid.*, p. 6.
- 27 Picot, op. cit.
- 28 Kilolo-Malambwe, Jean-Marc, « Participation des immigrants au marché du travail en 2009 », Québec, Institut de la statistique du Québec, mars 2011, p. 19.
- 29 *Ibid.*
- 30 MIDI, *Ensemble, nous sommes le Québec. Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, Gouvernement du Québec, novembre 2015, p. 19.
- 31 MIDI, *La ministre Kathleen Weil dévoile la nouvelle politique en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, fil de presse, 7 mars 2016, www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2403071771.
- 32 Champagne, Sarah R., « Les PME dénoncent l'élitisme en immigration », *Le Devoir*, 18 août 2016, www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/477974/les-pme-denoncent-l-elitisme-en-immigration.
- 33 Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, *Pour une planification de l'immigration cohérente avec la capacité d'accueil et de rétention de la société québécoise*, Mémoire présenté dans le cadre de la consultation gouvernementale sur la planification de l'immigration au Québec 2017-2019, août 2016.
- 34 Forcier et Handal, op. cit., p. 6.
- 35 *Ibid.*, p. 8.
- 36 Pierre, Myrlande, « Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec : un état des lieux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 2, 2005, p. 75-94.
- 37 Fortier, Marco, « Moins de cours "Québec 101" pour les nouveaux arrivants », *Le Devoir*, 25 juin 2015.

- 38 Bélair-Cirino, Marco, « La fermeture des bureaux régionaux du MIDI inquiète », *Le Devoir*, 25 octobre 2014.
- 39 Nadeau, Jean-François, « Austérité - Le ras-le-bol du milieu communautaire », *Le Devoir*, 3 novembre 2015.
- 40 Pineault, Éric et Simon Tremblay-Pepin, *Cette fois, est-ce différent ? La reprise financiarisée au Canada et au Québec*, Montréal, IRIS, juin 2013.



Institut de recherche
et d'informations
socioéconomiques

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATIONS SOCIOÉCONOMIQUES

1710, rue Beaudry, bureau 3.4, Montréal (Québec) H2L 3E7
514.789.2409 • iris-recherche.qc.ca

Imprimé **ISBN 978-2-923011-99-8**
PDF **ISBN 978-2-923011-98-1**

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur·e·s se positionne sur les grands enjeux socioéconomiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.